

**DEPARTEMENT DE HAUTE-LOIRE
COMMUNE DE SAINT-PREJET-D'ALLIER**

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de Saint Préjet d'Allier,
Vu le code général des collectivités territoriales, articles L2212-2 et L2213-1
Vu le Code de la Route
Vu la demande de pose d'une conduite d'eau potable par la commune d'Alleyras sur le territoire de la commune de Saint Préjet d'Allier reliant les hameaux de La Bastide et de La Beaume

ARRETE

ARTICLE 1

La circulation sera interdite pour tous types de véhicules sur le chemin rural sous le hameau de La Bastide en direction du hameau de La Beaume du 15 juillet 2009 au 28 août 2009.

ARTICLE 2

Une signalisation appropriée, avec pose de panneaux « route barrée », sera mise en place par l'entreprise GALTIER Raymond qui réalise les travaux.

ARTICLE 3

Ampliation du présent arrêté sera adressée à l'entreprise GALTIER Raymond, à Monsieur le Maire d'Alleyras, au cabinet CETI, maître d'œuvre des travaux et à Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de Saugues.

A Saint-Préjet d'Allier le 9 juillet 2009.

Le Maire :

Jean Claude MOREL